



Budget 2015 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : une diminution sans précédent et incompréhensible !

Le 18 novembre 2014 l'Assemblée Nationale a voté en première lecture le projet de loi de finances 2015. Un projet de loi de finances est un moment de vérité politique : il traduit concrètement les engagements pris par les responsables politiques. Dans la situation de crise profonde de notre pays, le besoin d'avenir est immense. La question des universités n'est pas un problème sectoriel : c'est le problème d'une Nation, si elle a pour ambition de construire une société où chacun trouve sa voie. Le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité du quinquennat. Nous sommes au contact permanent des 2,4 millions d'étudiants et nous portons une partie de leurs aspirations à travers nos formations et notre rôle quant à leur insertion professionnelle et dans la société. Or le désarroi est immense, le décalage entre les discours et la réalité qu'ils vivent est dangereux. Notre devoir collectif par nos recherches est de leur offrir un avenir. Nous travaillons à faire avancer les champs de la connaissance, à créer de l'innovation au profit de la compétitivité de l'économie française.

Dans cette perspective, il est incompréhensible que les députés aient adopté une série d'amendements de dernière minute proposés par le gouvernement, qui aboutissent à réduire de 70 millions d'euros (dans le programme 150, par rapport au PLF 2015) le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette décision n'est pas technique, et elle s'ajoute à d'autres mesures négatives, en particulier une forte augmentation des dépenses obligatoires de masse salariale – un coût additionnel de 90 millions d'euros non couverts par rapport à 2014. A périmètre d'activités croissant, c'est donc 160 millions d'euros qu'il manquera au budget des universités en 2015 ! Autant dire une incapacité à fonctionner. Nous en connaissons les conséquences : alors que le nombre d'étudiants augmente, ce qui est une chance pour notre pays, nos moyens diminueront au lieu d'évoluer en proportion. Capacités d'accueil réduites, taux d'encadrement qui se dégradent, formations fermées : ce seront les conséquences immédiates de cette diminution des moyens, au détriment de la réussite des étudiants et du développement de la recherche.

Cette amputation supplémentaire n'est pas soutenable financièrement pour les établissements qui n'ont plus aucune marge de manœuvre, alors même qu'ils ont déjà engagé des réformes structurelles lourdes et qu'ils financent majoritairement leurs investissements.

Le paradoxe d'une telle mesure est qu'elle montre l'incapacité des pouvoirs publics à assumer les priorités évoquées dans les discours. Ainsi, cette décision de réduction budgétaire vient annuler l'effort qui avait été fait par ailleurs pour respecter les engagements de création de 1000 emplois (correspondant à une somme de 60 millions d'euros). Les politiques de site issues de la loi votée par le parlement il y a un an, et reposant fortement sur ces emplois, sont remises en cause.

La Conférence des Présidents d'Université demande en conséquence au Premier Ministre et au Parlement de revenir sur cet amendement qui condamne les universités et les écoles françaises à une dégradation sans précédent de leur situation financière et compromet leurs missions au service de notre jeunesse et de l'avenir de notre pays.

Motion adoptée à l'unanimité le 20 novembre 2014